ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

publications

Question écrite n° 88954

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur les moyens mis en oeuvre pour communiquer auprès du public sur son action et celle de son ministère. Il souhaite connaître le nombre de revues et de supports imprimés de communication produits par ses services en 2004 et 2005, ainsi que les coûts représentés par ces supports (conception, impression, diffusion).

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication mène une politique de publication très variée, tant par ses contenus, ses publics que par le type d'ouvrages édités. Au titre des publications régulières destinées à un public extérieur, on trouve le mensuel d'information du ministère « la lettre d'information du ministère de la culture et de la communication », qui traite de l'actualité culturelle et des politiques publiques menées sur ce secteur. Le nombre d'exemplaires édité et diffusé chaque mois s'élève à 380 000 avec une moyenne de 30 000 exemplaires mensuels sur 16 à 18 pages. Des tirés à part additionnels permettent occasionnellement de faire un point plus précis des questions d'actualité (réformes ou événements particuliers). Ce mensuel est diffusé sur demande aux acteurs institutionnels ou artistiques de la vie culturelle en France et à l'étranger. Le ministère publie également des documents détaillant les politiques publiques menées dans certains secteurs culturels (patrimoine, architecture, mécénat), dressant un état des lieux des pratiques culturelles des Français (statistiques, bilan de fréquentation, usage du français), ou destinés à aider le public dans sa compréhension des textes ou à lui apporter des réponses dans un domaine précis (législation applicable). Le budget total des publications qui comprend la conception graphique, l'impression et la diffusion des ouvrages s'élève en moyenne à 600 000 euros annuels sur une trentaine de titres avec des variations selon les années. État du budget des publications pour l'année 2004 : Nombre de titres édités : 28 ; nombre d'exemplaires édités : 775 800 ; budget total de l'édition : 740 287 euros ; mensuel « la lettre d'information » : 360 000 exemplaires au total (12 numéros), 220 000 euros de budget ; documents sur le développement culturel et les pratiques des Français (statistiques) : 8 titres, 7 000 exemplaires, 80 000 euros de budget ; documents sur l'usage du français et lexiques sectoriels : 10 titres, 55 000 exemplaires, 45 894 euros ; documents sur le secteur patrimonial et l'architecture 5 titres, 26 500 exemplaires, 60 628 euros ; documents sur le secteur du spectacle : 1 titre, 10 000 exemplaires, 15 000 euros ; documents transversaux d'information du public sur des secteurs particuliers (dispositif légal) : 7 titres, 817 000 exemplaires, 538 765 euros. État du budget des publications pour l'année 2005 : nombre de titres édités : 30 ; nombre d'exemplaires édités : 642 650 ; budget total de l'édition : 509 400 euros ; mensuel « la lettre d'information » : 380 000 exemplaires au total (12 numéros), 276 000 euros de budget ; documents sur le développement culturel et les pratiques des Français (statistiques) : 8 titres, 71 600 exemplaires, 85 000 euros de budget ; documents sur l'usage du français et lexiques sectoriels : 16 titres, 79 450 exemplaires, 92 110 euros ; documents sur le secteur patrimonial et l'architecture : 2 titres, 7 500 exemplaires, 24 350 euros ; documents transversaux d'information du public sur des secteurs particuliers (dispositif légal) : 4 titres, 484 000 exemplaires, 307 940 euros.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE88954

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 88954
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2653
Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9073